



AVIS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord multilatéral entre la Communauté européenne et ses États membres, la République d'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la République de Bulgarie, la République de Croatie, la République d'Islande, la République du Monténégro, le Royaume de Norvège, la Roumanie, la République de Serbie, et la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) sur la création d'un espace aérien commun européen, fait à Luxembourg le 9 juin 2006

22 novembre 2012

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	29 octobre 2012
Demande traitée par	Assemblée plénière
Demande traitée le	22 novembre 2012
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	22 novembre 2012

Préambule

Afin de parvenir à l'ouverture réciproque des marchés aériens entre l'Union européenne et ses voisins de manière à mettre en place un Espace Aérien Commun Européen (EACE), la Commission européenne avait entamé en 1996 des négociations pour un Accord multilatéral avec les pays candidats à l'adhésion, ainsi que l'Islande et la Norvège.

En 2004, les négociations furent étendues aux 9 pays des Balkans occidentaux.

L'accord fut approuvé et finalement signé le 9 juin 2006.

L'avant-projet d'ordonnance poursuit l'assentiment à l'Accord multilatéral précité.

Avis

Le Conseil formule un avis favorable concernant cette demande d'avis.

*
* *
*